



La prévention des risques médicaux et paramédicaux, la gestion du risque et la sécurité des patients.



Diminuer les risques, une priorité

Réduire le risque d'accidents médicaux est un enjeu majeur pour notre société. Après avoir considéré que les progrès de la science s'accompagnaient de risques négligeables au regard des progrès spectaculaires des techniques médicales, notre société n'accepte plus les risques médicaux.

De plus, le risque en responsabilité civile dans les établissements sanitaires est en constante évolution. Malgré les nombreuses démarches d'amélioration de la qualité et les mesures de prévention mises en place par tous les professionnels de la santé, la fréquence de survenance des sinistres ne cesse d'augmenter.

En corollaire, les recours et demandes d'indemnisation des personnes prises en charge ou de leurs proches, que ce soit dans le cadre de procédures amiables ou contentieuses augmente.

La réalisation d'un risque médical affecte le patient lui-même, bien entendu, mais également ses proches. Les professionnels de la santé subissent eux aussi les dommages d'erreurs médicales.

Il est donc indispensable pour les établissements de soins publics et privés de mener une politique active de prévention pour réduire les risques évitables et leurs conséquences, pour améliorer encore la prise en charge des patients et comprendre les mécanismes qui ont conduit à la réalisation du risque.

Cette politique de prévention des risques s'appuie sur plusieurs mesures spécifiques.

Si les actions de prévention des risques diffèrent selon les assureurs, elles permettent, selon des modalités différentes, de mettre en évidence les axes d'amélioration sur lesquels les établissements peuvent travailler pour améliorer la fréquence et gravité des risques.



Objectifs des actions de prévention pour l'assureur

La réalisation des actions de prévention par les établissements permettent de valoriser leur image auprès de l'assureur. Ce dernier obtiendra une meilleure connaissance de la matière assurée et ainsi pourra adapter sa gestion des sinistres, proposer des formations spécifiques et présenter des retours d'expérience ciblés.

La mise en œuvre de mesures de prévention des risques crée une prise de conscience pour les équipes soignantes de certains dysfonctionnements et induit une sécurisation des pratiques.

L'assureur pourra participer à la mise en place des process de sécurisation des pratiques et bénéficiera de solides éléments pour défendre les éventuels sinistres.



Intérêts de mener des actions de prévention pour l'assuré

Les actions de prévention permettent aux établissements assurés de contenir leurs risques, de valoriser la réflexion sur la prévention, d'améliorer et de fluidifier la cohésion des équipes de soins au sens large.

La réalisation des propositions d'amélioration de l'assureur par les établissements de soins après audit et visites de risques sur site peut permettre le versement d'éventuels bonus (versement de d'une somme forfaitaire, d'une ristourne ou d'un pourcentage de la prime) liés à la réalisation des améliorations suggérées par l'assureur.

La mise en place d'une politique de gestion des risques permet un accompagnement pointu de la dynamique gestion qualité/risques.



Des actions différentes selon les assureurs, mais arrêtées en concertation avec le client

L'objectif en termes de prévention est de soutenir les actions déjà engagées par les équipes de chaque établissement privé ou public (voire du GHT en son ensemble), sans se substituer à son savoir-faire solide, par la délivrance d'informations complémentaires et le partage de connaissances.

Ainsi, en s'appuyant sur les sinistres déclarés par les établissements assurés, et les évènements survenant dans d'autres structures de soins assurées par l'intermédiaire de Gras Savoye, le courtier propose de s'associer aux travaux en cours, en matière de maîtrise des risques, en faisant part de son expérience et en proposant des comparatifs de données.



Les établissements pourront être informés par des " Retour d'Expérience " alternant deux sources d'information :

- ✓ Analyse des pièces d'un dossier sinistre notable (rapport d'expertise, conclusions et argumentaires des parties) : rédaction d'un résumé des faits, de la décision prise, et des éléments entérinant la responsabilité de l'établissement, ou permettant au contraire de s'en dédouaner.
- ✓ Analyse de l'actualité jurisprudentielle concernant les hôpitaux publics français : rédaction d'un résumé des faits, de la décision prise, et des éléments entérinant la responsabilité de l'établissement, ou permettant au contraire de s'en dédouaner.

Ainsi les établissements peuvent éviter la reproduction des dysfonctionnements à l'origine des évènements sources de réclamations, atténuent les engagements de responsabilité et limitent dès lors les impacts financiers des dossiers.



En complément, Gras Savoye s'associe aux professionnels médicaux, paramédicaux voire administratifs, des établissements demandeurs pour l'organisation de visites sur site.

- ➔ Ces visites doivent être préparées en amont avec les établissements. L'implication des équipes médicales, paramédicales et administratives est essentielle pour permettre l'optimisation des résultats.
- ➔ Le contenu des programmes de prévention des risques, propres à chaque assureur pourra être défini conjointement avec les établissements afin de répondre à leurs besoins, leur actualité et leurs priorités.
- ➔ L'orientation juridique donnée à ces programmes sera complémentaire aux démarches déjà existantes au sein des établissements, sous la forme des CREX et RMM.
- ➔ Le courtier associé à l'assureur délivre également une analyse pointue des sinistres (par spécialités chirurgicales ou médicales, par nature d'intervention, par établissements sur les GHT...).
- ➔ Cette analyse des sinistres couplés à un benchmark entre établissements permet la mise en place de mesures correctives efficaces.

Ce qu'il faut retenir :

- Des actions différentes selon le statut des établissements (public / privé).
- Le rôle majeur du courtier dans les actions de prévention.
- Des actions de prévention spécifiques: analyse des sinistres, visites de secteur, retours d'expérience, formations...
- En cas de visite sur site, importance de la mobilisation des équipes, et de la bonne préparation de la visite.
- La réalisation d'actions de prévention pouvant déclencher des bonus financiers.
- L'importance de la démarche d'analyse des sinistres, et le benchmark entre établissements.

A propos de Willis Towers Watson

Willis Towers Watson (NASDAQ : WLTW) est une entreprise internationale de conseil, de courtage et de solutions logicielles qui accompagne ses clients à travers le monde afin de transformer le risque en opportunité de croissance.

Willis Towers Watson compte 45 000 salariés présents dans plus de 140 pays et marchés. Nous concevons et fournissons des solutions qui gèrent le risque, accompagnent les talents et optimisent les profits afin de protéger et de renforcer les organisations et les personnes. Notre vision, unique sur le marché, nous permet d'identifier les enjeux clés au croisement entre talents, actifs et idées : la formule qui stimule la performance de l'entreprise. Ensemble, nous libérons les potentiels.

Pour en savoir plus : www.willistowerswatson.com

GRAS SAVOYE, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoye.com>.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre.
N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoie est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 9. © GettyImages.com - Gras Savoie Willis Towers Watson. Tous droits réservés.

31/10/19

willistowerswatson.com